Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **19 avenue du Maine** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2018-757** **09/10/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/06/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/MAPAT/2018-652 du 05/09/2018 : Déploiement de l'application FREGATA (version 2) dans les établissements d'enseignement agricole
Nombre d'annexes : 3

Objet : complément de la note de service DGER/MAPAT/2018-652 en ce qui concerne les modalités d'inscription et de remboursement des frais de déplacement des agents des établissements publics d'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Les chefs de service de la formation et du développement Le Haut commissaire de la République Les chefs de service régionaux de la formation et du développement Les délégués régionaux à la formation continue Les chefs d'établissements publics Les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés

Résumé : note d'information sur les modalités d'inscription et de remboursement des frais de déplacement des agents des établissements publics d'enseignement agricole lors du déploiement de FREGATA v2.

Cette note de service a pour objectif de compléter la note de service DGER/MAPAT/2018-652 du 04/09/2018 présentant le déploiement de l'application FREGATA (version 2) dans les établissements d'enseignement agricole en ce qui concerne les modalités d'inscription et de remboursement des frais de déplacement des agents des établissements publics d'enseignement agricole.

1. ORGANISATION DE LA FORMATION NATIONALE DES DEMULTIPLICATEURS

Un cinquième alinéa est inséré dans la partie «*3.2 – Phases de déploiement, 1ère phase : organisation de la formation des démultiplicateurs régionaux*», au sein du paragraphe intitulé *«Pour les établissements publics et le SRFD»* et avant le point «*Habilitation des utilisateurs*» :

- **Modalités pratiques de participation et de remboursement des frais engendrés par cette formation pour les agents des établissements publics d'enseignement agricole :**

La direction de la formation des agents de l'État (DFAE) au sein d'AgroSup Dijon est chargée par la DGER d'assurer le support logistique de cette formation.
Les noms, prénoms et coordonnées des personnes sélectionnées pour suivre cette formation de formateur interne seront transmis à la DFAE par la DGER sur la base des listes transmises avant le 15 octobre 2018 à Olivier Papin (cf. ci-dessus).
La DFAE assurera la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des participants aux conditions et tarifs en vigueur, sous réserve de la production par la DGER de la liste des participants aux formations et de l'envoi de toutes les pièces justificatives nécessaires au remboursement par les participants.

2. ORGANISATION DES FORMATIONS REGIONALES EN METROPOLE

Le paragraphe «*3.2 – Phases de déploiement, 2ème phase : organisation des formations régionales*» est remplacé en totalité par le paragraphe suivant :

Les formations organisées en région ont pour objectif de former l'ensemble des utilisateurs des établissements concernés par le déploiement de FREGATA. Elles seront animées par les démultiplicateurs formés au niveau national entre le 20 novembre et le 6 décembre 2018 (cf. § 3.1) en leur qualité de formateur interne. Ils pourront s'appuyer sur les supports de formation utilisés lors de la 1ère phase.

- **Les dates et lieux des formations seront définis par chaque DRAAF (DRFC en collaboration avec le SRFD) et devront avoir lieu entre le 02 janvier et le 15 mars 2019.**

Les dates des formations devront être communiquées avant le **15 décembre 2018** à la MAPAT par mail à olivier.papin@agriculture.gouv.fr, jerome.galopin@educagri.fr et isabelle.paoli@educagri.fr afin que les environnements techniques nécessaires à la réalisation de cette formation puissent être préparés par le service CNERTA-DATA, composante de la Direction des systèmes d'information (DSI) d'AgroSup Dijon.

Durant la formation, le service CNERTA-DATA assistera à distance les formateurs. Les modalités d'assistance seront précisées ultérieurement.

Les utilisateurs devront être habilités sur les mêmes modalités déclinées dans le déroulement de la phase 1.

Par ailleurs, les actions de formation seront créées par les DRFC dans SAFO et EPICEA avant le 15 décembre 2018 (date de communication des dates à la MAPAT).

➘ **Modalités pratiques d'inscription pour les personnels des établissements publics d'enseignement,**

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

- *Pour les agents disposant d'un code SAFO,* ***et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2018***

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/ ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/gestion-et-suivi-safo/ selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

- *Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO,* ***ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2018***

L'agent doit :
- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/ ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe précédent «*Pour les agents disposant d'un code SAFO, et dont le profil a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2018*».

➘ **Prise en charge des frais engendrés par cette formation pour les personnels des établissements d'enseignement public**

Les frais de déplacement et de séjour des stagiaires et du formateur régional sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements d'enseignement public de leur région.

Pour les stagiaires, l'utilisation des véhicules de service des établissements et des DRAAF ainsi que le co-voiturage seront systématiquement privilégiés.

Le chef de la mission d'appui au pilotage
et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ANNEXE 1

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ◯ A ◯ B ◯ C
Code agent SAFO ② : et /ou Code agent EPICEA ② :	
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :

Agent d'EPL ◯	Autre agent ministère de l'agriculture ◯	Agent ministère de l'écologie ◯	Autre ◯

Code Action :	◯ **Action SAFO** ◯ **Action EPICEA**
Titre de l'action :	
Structure organisatrice de l'action :	

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

◯ T1 Adaptation immédiate au poste de travail
◯ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
◯ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)
◯ FS Formation statutaire
◯ PEC Préparation aux concours
◯ VAE Validation des acquis d'expérience
◯ BC Bilan de compétence
◯ PP Période de professionnalisation

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : ◯ Oui ◯ Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ANNEXE 2

Fiche de : ◯ Création d'un agent dans l'outil SAFO
◯ Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO [1] :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe ◯F ◯M
N° sécurité sociale :	**Catégorie :** ◯A ◯B ◯C	Corps :
Adresse Personnelle :		
Mail :		

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel : Adresse [2] : Mail institutionnel [2] :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

◯ **Agent travaillant en EPLEFPA**		◯ **Agent hors EPLEFPA**	
Titulaire	◯	Enseignement agricole supérieur public	◯
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	◯	MAA : administration centrale, établissements publics	◯
Contractuel sur budget d'établissement	◯	MAA : services déconcentrés	◯
Agent sous contrat de collectivité (TOSS…)	◯	Enseignement agricole privé	◯
Agent de droit privé (salariés d'exploitation…)	◯	Education nationale	◯
Stagiaire ENFA	◯	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité…)	◯
Autre (contrats aidés…)	◯	[3]	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			
Personnel de direction	◯	Personnel d'éducation et de surveillance	◯
Personnel administratif	◯		
Personnel d'enseignement	◯	Personnel TOSS	◯

Statut handicapé (MDPH) : ◯ Oui ◯ Non

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé [4]		
Exemple	*5*	*Licence*

Discipline(s) enseignées [4]						*Exemple discipline(s) enseignée(s)*	*13*				
Niveau(x) d'enseignement [4]						*Exemple niveau(x) d'enseignement*	*1*	*4*	*5*		

[1] En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO
[2] L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)
[3] Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr
[4] Voir nomenclature ci-après

Diplômes (1)	**Discipline enseignée (2)**	**Niveau d'enseignement (3)**
Niveau I 1 Ingénieur, Master 2 DEA, DESS 16 Doctorat 18 Autre diplôme niveau 1 **Niveau II** 4 Maîtrise 5 Licence 19 Autre diplôme niveau 2 **Niveau III** 7 BTS(A) 8 DUT, DEUG, DEUST 20 Autre diplôme niveau 3 **Niveau IV** 11 BAC 12 BTA 37 BP 21 Autre diplôme niveau 4 **Niveau V** 13 BEP(A) 39 BPA 14 CAP(A) 22 Autre diplôme niveau 5 **Autres** 46 Non connu	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac général 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 CS niveau 4 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème

ANNEXE 3

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)	DRAAF Bourgogne-Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE VAL DE LOIRE	**Jean-Michel FRANÇOIS** jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Centre-Val-de-Loire Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Nadia COLOT** nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)
GRAND-EST	**Isabelle CARBONNEAUX** isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Mélanie GAUGE Assistante : Brigitte LECORNEY Chargé de formation : Eric AIMON	DRAAF Grand-Est Tél : 03 26 66 20 25 (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (56 66) Site Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09)
GUYANE	**Déléguée régionale Formco** : **Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr **Déléguée régionale GRAF** : **Josiane SARANT** josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	**Nathalie GARRIGUES** nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	**Julie ALCINDOR** julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie Tél : 02 31 24 97 16 (99 08) Site Rouen Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	**Mickael TRILLAUD** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistante : Betty PACHIN (Limoges) Assistantes : Catherine CHARLIER et Martine ELLIOT (Poitiers)	DRAAF Nouvelle-Aquitaine Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 49 03 11 25 et 11 23
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	**M. Pierre HERVOUET** pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Pays-de-la-Loire Tél : 02 72 74 70 14 (70 15)
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Mme Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistante : Patricia PARAVISINI	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	**M. Lionel LEVET** Lionel.levet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion Tél : 02 62 30 89 43 (89 47)

Mise à jour le 01/10/2018

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

